



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 30 avril 2015

Le trente avril deux mille quinze, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Joël BIGOT, maire.

Présents M. PAVILLON - Mme HAROU - M. DESOEUVRE - Mme CHOUTEAU - M. GUIBERT - Mme BRECHET - M. RAVELEAU - Mme LIOTON - M. VIGNER - Adjoints.
Mme ROUSSEL - Mme REBILLARD - Mme DAVY - M. ROCHAIS - M. VAN DEN BRANDEN - Mme BEAUCLAIR - M. FRAKSO - Mme MOUILLE - M. AGATOR - M. COLIN - Mme FROGER - Mme AUFFRET - M. QUETTIER - M. CAVY - M. VOYER - M. BOURDIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

Mme FONTANILLE, Conseillère municipale déléguée,	à M. PAVILLON
M. CAILLE, Conseiller municipal délégué,	à M. GUIBERT
Mme LANGLOIS, Conseillère municipale déléguée,	à Mme CHOUTEAU
M. ROISSE, Conseiller municipal,	à Mme LIOTON
Mme GUENEGOU, Conseillère municipale,	à M. COLIN

Absent excusé

M. MINETTO

Secrétaires de séance

M. FRAKSO et M. QUETTIER

Convocation adressée le 24 avril 2015, article L.2121.12

Compte Rendu affiché le 5 mai 2015, article L.2121.25

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que Jocelyne DUPUIS a démissionné pour raisons personnelles, de son poste de conseillère municipale. Il est proposé suivant la liste, à Madame Emilie BOYER si elle accepte, de siéger au conseil municipal.

Suite aux dernières élections départementales, il félicite Monsieur PAVILLON pour son élection en tant que conseiller départemental du canton des Ponts-de-Cé et fait savoir qu'il ne doute pas que les nouveaux élus seront à l'écoute de tous les habitants du canton et qu'ils sauront être les avocats des projets ou difficultés rencontrés sur le territoire pour plaider leur cause au conseil départemental.

Ensuite, il salue l'action des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert qui se sont mobilisés pour alerter les pouvoirs publics sur le non remplacement d'un maître absent. Les élus des Ponts-de-Cé, majorité et opposition, se sont tous mobilisés pour soutenir les parents et salue le travail de Madame BRECHET qui s'est dépensée sans compter sur ce dossier. Il fait savoir que les élus seront très vigilants sur les conditions de remplacement dans la commune quant aux autres dysfonctionnements de l'administration observés dans d'autres écoles de la commune.

Puis, il intervient sur le projet de fermeture de la trésorerie des Ponts-de-Cé. Le 28 avril dernier il a reçu des représentants syndicaux des agents de l'administration fiscale, pour l'informer qu'il est envisagé la suppression de la Trésorerie des Ponts-de-Cé et que ce projet pourrait être finalisé au 1^{er} janvier 2016 et ce sans aucune concertation avec les élus locaux. Il